PREVY
PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL

LES 9 PRINCIPES DE PRÉVENTION

CODE DU TRAVAIL ART. L.4121-2

1. ÉVITER LES RISQUES
2. ÉVALUER LES RISQUES
3. COMBATTRE LES RISQUES À LA SOURCE
4. ADAPTER LE TRAVAIL À L'HOMME
5. TENIR COMPTE DE L'ÉVOLUTION DE LA TECHNIQUE
6. REMPLACER CE QUI EST DANGEREUX PAR CE QUI L'EST MOINS
7. PLANIFIER LA PRÉVENTION
8. DONNER LA PRIORITÉ AUX MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE
9. DONNER LES INSTRUCTIONS APPROPRIÉES AUX SALARIÉS

Prevy.fr